



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 12/02/2020  
Reçu en préfecture le 12/02/2020  
Affiché le **12 FEV. 2020**  
ID : 033-213301435-20200113-2020\_02\_BIS-BF

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17  
Pour : 17  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 06/01/2020  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 13/01/2020

**Délibération n° 2020 - 02**  
Lundi 13 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le treize du mois de janvier à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le six janvier deux mille vingt

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration** : Sylvie AMAN procuration à Cyril CHERIGNY

Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

**Absent(s) excusé(s)** : Sylvie AMAN – Sandra BERTHOLON FOUGERE – Josiane DESTOUESSE

**Le secrétariat a été assuré par** : Denis RICHARD

**DELIBERATION PORTANT RESTES A RÉALISER 2019**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu l'exercice 2019 du budget de la commune,

Vu les courriers d'attributions de subventions sur les projets de 2019,

**Le Conseil municipal,**

**Monsieur le Maire rappelle que :**

Le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (dite loi ATR). Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent :

- en dépenses de fonctionnement, pour les communes de moins de 3500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- en recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales ;

- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette au 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2019 étant intervenu le 31 décembre 2019, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020, lors du vote du budget primitif 2020.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **132 918,77€** ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **68 446,66€**. ;
- En annexe, le détail des Restes à Réaliser 2019 en investissement.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** les états des restes à réaliser suivants : détails annexés à la présente le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 132 918,77€ et le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 68 446,66€ ,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'Exercice 2020.

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*



Le Maire,

Alain TABONE



Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le 12 FEV. 2020

ID : 033-213301435-20200113-2020\_02\_BIS-BF

**ANNEXE DÉLIBÉRATION n°2020-02**  
**Etats des Restes à Réaliser 2019**

**En recettes d'investissement :**

- CNP Fondation Assurance : 700,00€,
- DETR 2019 - Extension de la Garderie : 28 986,42€,
- DETR 2019 - Rénovation énergétique de la Mairie – 2<sup>ème</sup> Tranche : 8 626,24€,
- CAF de la Gironde – Extension de la Garderie : 18 634,00€,
- Département de la Gironde – Extension de la garderie : 11 500,00€,

**En dépenses d'investissement :**

- ACQUICARDIA – Défibrillateur du Port : 2 606,26€,
- ZARUBA – Note d'honoraire n°1 : 5 640,00€,
- MASSE – Aménagement Mairie : 1 909,27€,
- COLAS SUD OUEST – Marché Voirie 2019 : 122 763,24€

Opérations	Articles	Objet	Tiers	RAR 2019
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Opération 32	1328	Acquisition Défibrillateur du port	CNP Fondation Assurance	700,00€
Opération 37	1321	Extension de la Garderie	DETR 2019	28 986,42€
Opération 31	1321	Rénovation énergétique de la Mairie – 2 <sup>ème</sup> Tranche	DETR 2019	8 626,24€
Opération 37	1328	Extension de la Garderie	CAF de la Gironde	18 634,00€
Opération 37	1323	Extension de la Garderie	Département de la Gironde	11 500,00€
				<b>68 446,66€</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Opération 32	2188	Acquisition Défibrillateur du port	ACQUICARDIA	2 606,26€
Opération 32	21318	Note d'honoraire n°1 – Projet de restructuration du Port	ZARUBA	5 640,00€
Opération 31	21311	Aménagement Mairie	MASSE	1 909,27€
Opération 33	2151	Marché Voirie 2019	COLAS SUD OUEST	122 763,24€
				<b>132 918,77€</b>

Envoyé en préfecture le 12/02/2020

Reçu en préfecture le 12/02/2020

Affiché le 12 FEV. 2020

ID : 033-213301435-20200113-2020\_02\_BIS-BF